





## FERMETURE ANNUELLE

La mairie sera fermée les après-midi du  
**16 juillet au 17 août inclus** et tous les  
 samedis matin du **7 juillet au 18 août inclus**.

*Pour le 7 juillet, les inscriptions au Marché aux Puces se feront  
 dans la Salle des Mariages*

En cas d'urgence, téléphonez au **03 21 63 26 63**  
 (le matin pour prendre rendez-vous).



**Retrouvez toutes les infos et photos sur**  
<https://centredeloisircambrin.wordpress.com>



**FERMETURE ANNUELLE  
 BIBLIOTHEQUE  
 DU MARDI 31 JUILLET  
 AU MARDI 04 SEPTEMBRE**

**CYBER CENTRE  
 LE 02 JUILLET—RDV en septembre**

### Avis aux nouveaux Cambrinois: IMPORTANT

Vous avez emménagé récemment et nous vous félicitons d'être arrivé dans la commune. Il est important de venir nous rencontrer pour que vous et votre famille soient désormais identifiés sur les fichiers de la population, c'est un moyen privilégié de:

- faciliter l'inscription de vos enfants à l'école communale
- Bénéficier des invitations personnalisées à certains événements
- Fournir aisément des documents administratifs validés,
- S'inscrire sur les listes électorales

A défaut, vous pourriez être gênés dans vos démarches à ces sujets. Alors, n'hésitez pas à venir nous rencontrer en mairie et ces quelques minutes peuvent vous faire gagner beaucoup de temps par la suite.




### CONFLITS DE VOISINAGE

Trop de querelles et disputes de pacotille sont en augmentation dans certains quartiers. Le premier réflexe à adopter en cas de conflit, c'est de communiquer et essayer de trouver un terrain d'entente entre voisins. Si toutefois ça n'est pas possible, adressez-lui un courrier recommandé.

La mairie reste un interlocuteur privilégié pour vous conseiller sur vos droits ou la législation en vigueur mais ne peut en aucun cas intervenir dans les conflits.

Si toutes ces tentatives restent vaines, adressez-vous à M. PROSCHE, conciliateur de justice (qui tient une permanence en mairie une fois par mois). Sachez enfin qu'en dernier recours, la justice peut être saisie.




Le recensement militaire est **OBLIGATOIRE** dès l'âge de 16 ans



Au cas où l'été connaîtrait une vague de chaleur comme elle a connue en 1993, il convient d'anticiper. La Municipalité est en train de recenser les personnes vulnérables lors de telles circonstances. Si vous en connaissez dans votre voisinage, merci de prévenir, en Mairie, Madame COPIN pour vérifier qu'elles sont déjà répertoriées ou les inscrire dans le recensement évoqué.

### RAPPEL



Pour éviter tout désagrément, vos plantations doivent être taillées régulièrement afin d'éviter tout débordement sur le domaine public ou privé. Les arbres et les haies plantés à une distance inférieure à 2 mètres de la limite séparative, ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut. Pour éviter l'ensemencement dans les terrains voisins, les chardons doivent être détruits avant la période de fleuraison (aux environs du 15 juillet).



La posture « VIGIPIRATE Eté 2018 » est en vigueur depuis le 14 juin et s'appliquera jusqu'au 20 octobre 2018. Elle vise à prévenir et anticiper tous les risques d'attentat terroriste ou autre... Elle vise particulièrement les rassemblements scolaires, elle recommande, entre autre, **d'éviter les attroupements devant les établissements publics**. Que chacun reste donc prudent et vigilant dans toute manifestation organisée

### Opération Tranquillité Vacances

Si vous vous absentez en cours d'année ou en période estivale, les services de police ou de gendarmerie peuvent à votre demande surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous (service gratuit) auprès de votre commissariat de police à Auchy-les-Mines.

